

Good Neighbourhood

A.6 Rénover de grands espaces publics emblématiques

L'ambition est de renforcer la sécurisation (concept de security by design), la qualité d'usage et l'animation urbaine des grands espaces publics régionaux, d'y renforcer les fonctions de séjour, et d'inscrire ces espaces publics dans des ensembles cohérents.

Bilan de mise en œuvre par la Région

Mise en œuvre des actions



-  Inclure un programme de réaménagement des grands espaces publics régionaux en cohérence avec le développement territorial (voir action D.1) et les actions prévues dans le focus GOOD NETWORK dans un PPI Espaces publics (voir action E.4)
-  Réaliser des projets de réaménagement de qualité
-  S'inscrire dans le Plan de qualité paysagère et urbanistique pour les espaces ouverts du canal pour les projets situés dans la zone du canal

Analyse de l'avancement et des freins

Le réaménagement de grands espaces emblématiques est repris au sein du Plan d'Aménagement des Voiries (PAV) de Good Move, qui est structuré en cinq types ou zones d'intervention : les Entrées de villes, la Petite Ceinture, la Moyenne Ceinture Est, l'axe Louise et le Canal. Les projets qui constituent ces programmes particuliers ont été intégrés au sein du PPI Espaces Publics de Bruxelles Mobilité et/ou dans la convention relative aux travaux réalisés par Beliris. Ils incluent notamment la place Saintelette, la place Meiser, le rond-point Montgomery, la place et le goulet Louise. Le rond-point Schuman fait également l'objet d'un projet particulier. Le défi est de rendre ces espaces fonctionnels pour tous les modes, et qu'ils soient également conviviaux et esthétiques afin de renforcer la qualité urbaine de la Région. Ce faisant, ils contribuent à son attractivité, notamment résidentielle. La qualité des aménagements influence également les activités qu'il est possible de réaliser sur ces espaces. En visant de faire de ces places des lieux de centralité et de séjour, ces projets permettent également de contribuer à la mise en place progressive d'une ville des courtes distances.

S'ils sont hautement stratégiques, ces projets sont également les plus complexes à mettre en œuvre. En effet, les projets visent à reconfigurer l'ensemble de l'espace public (travaux de façade à façade), sur des lieux incluant des carrefours et voiries structurantes pour plusieurs modes de transport et représentant des enjeux urbanistiques majeurs. Cela engendre naturellement des coûts, procédures, et besoins de coordination plus importants que pour des projets de moindre ampleur. Actuellement, aucun de ces projets emblématiques n'est achevé, mais les travaux de la Place Royale et de la Place Schuman ont démarré en 2023, plusieurs sont en cours d'étude (Place Meiser) ou ont obtenu leur permis et sont sur le point de démarrer (Saintelette). L'avenue Louise dans son ensemble fait également l'objet d'une étude devant définir les grandes orientations de son réaménagement. Le permis pour le réaménagement de la Toison d'Or a été délivré en 2022, mais son exécution est pour l'instant bloquée suite à un recours.

Les vadémécums sont des outils de plus en plus utilisés dans la conception des projets de mobilité, mais également dans le cadre des avis par Bruxelles Mobilité. Ils tendent à accorder une place plus importante aux modes actifs et depuis quelques années à mieux intégrer la végétalisation des projets. Néanmoins, il reste important de les partager et former le personnel et partenaires externes à ces vadémécums et leurs mises à jour.

Les projets situés dans la zone du canal s'inscrivent pleinement dans le plan de qualité paysagère et urbanistique pour les espaces ouverts du canal. De nouveaux espaces publics et ouverts de qualité ont vu le jour comme grâce au réaménagement du Parc Jules de Trooz.

La fracture entre les quartiers situés de part et d'autre du canal tend à diminuer avec notamment la création de 3 nouvelles passerelles au-dessus du canal (Passerelle Loredana Marchi (2021), Passerelle Fatima Mernissi (2021), Pont Suzan Daniel (2023)) et le remplacement de la passerelle Gosselies (2021). Ce type de projet s'inscrit pleinement dans le plan de qualité paysagère et urbanistique du canal. Trois nouveaux projets de passages cyclo-piétons au niveau de Saintelette, de Trooz et Van Praet devraient débiter prochainement.

Chiffres clés

- Inscription dans la programmation pluriannuelle : Etablie
- Projets réalisés : Travaux en cours pour deux espaces emblématiques (Place Royale et Place Schuman). D'autres projets sont à l'étude ou ont obtenu leur permis.

Réalisations illustrées



Vue 3D du projet de réaménagement de la Place Robert Schuman



Pour en savoir plus sur la mise en œuvre de cette action au niveau local, consultez les pages suivantes sur sa déclinaison évaluée par les **19 communes**.

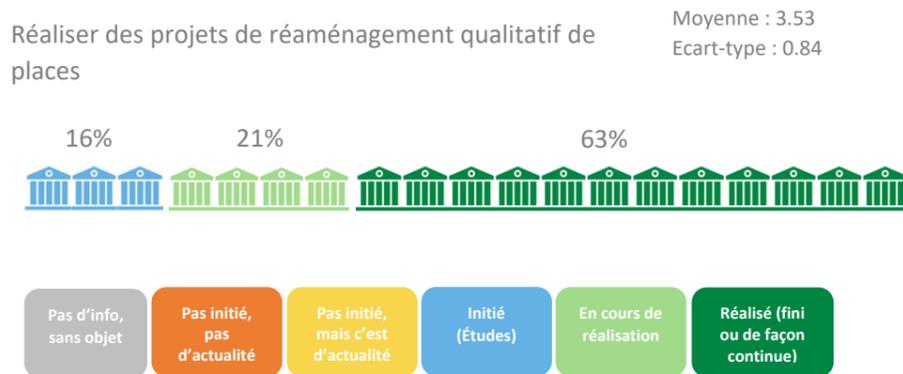


GOOD NEIGHBOURHOOD

A.6 Rénover de grands espaces publics emblématiques

L'ambition est de renforcer la sécurisation (concept de security by design), la qualité d'usage et l'animation urbaine des grands espaces publics régionaux, d'y renforcer les fonctions de séjour, et d'inscrire ces espaces publics dans des ensembles cohérents.

Bilan de mise en œuvre des actions par les communes



Analyse de l'avancement et freins à la mise en œuvre

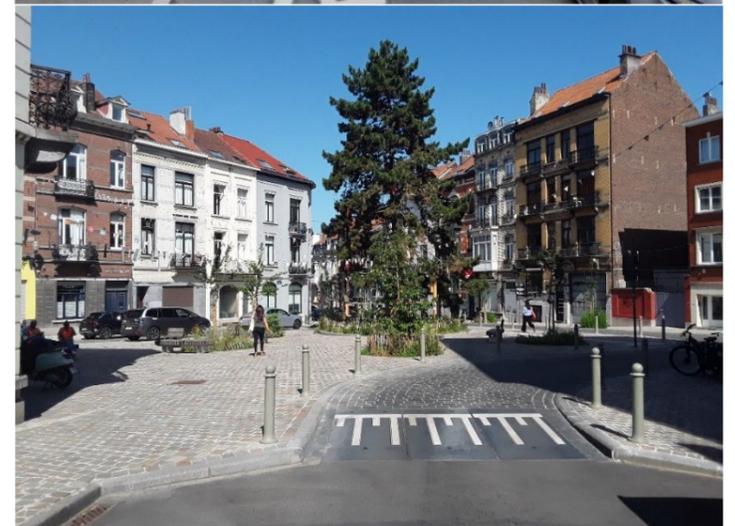
La réalisation de projets de réaménagement qualitatif de places et centralités de quartiers (mettant en valeur les centralités locales et les possibilités de séjour et d'occupation de l'espace public, et renforçant la sécurisation, la qualité d'usage et l'animation urbaine...) est une action qui est fortement mobilisée par les communes et considérée comme faisant partie des priorités pour la plupart d'entre-elles. Bien que souvent tributaires de l'impulsion et de l'accompagnement d'autres instances (Beliris, Bruxelles Mobilité, STIB...) pour le réaménagement des places situées sur voirie régionale qui présentent un plus important rayonnement, les communes développent en parallèle régulièrement des projets de rayonnement plus local sur voiries communales. Elles s'appuient également sur les subsides de Bruxelles Mobilité et les programmes de type Contrats de Quartiers Durables (CQD) ou de Rénovation Urbaine (CRU) pour développer des placettes et renforcer les fonctions de séjour dans l'espace public.

Chiffres clés

/

Bonnes pratiques

- Les bonnes pratiques en la matière se développent de plus en plus dans la plupart des communes. Parmi celles-ci, on peut notamment citer :
 - Le réaménagement de la placette rue Guillaume Stocq à Ixelles. Cet espace était initialement aménagé en petit rond-point où la fonction routière prédominait. Le réaménagement a visé à augmenter de manière significative (x6) l'espace accessible aux piétons et à la fonction de séjour via le développement d'un véritable espace de quartier, sécuriser le carrefour tout en maintenant son accessibilité et augmenter la qualité écologique de l'espace (perméabilité, végétalisation).
 - La commune de Jette développe des projets de placettes sur son territoire lors de réaménagements de carrefours. Un exemple est l'aménagement du rond-point du Pannenhuis qui, comme l'indique son nom, était initialement un rond-point qui a été transformé en placette intégrant des espaces de séjour, une désimperméabilisation et de la végétation. Ici encore l'espace dévolu aux piétons et à la vie de quartier a été largement augmenté et l'espace dédié à la voiture rationalisé (sans que l'accessibilité ne soit modifiée).
 - Le réaménagement du rond-point Reper à Laeken en une place comportant notamment une aire de jeux, des fontaines, de l'espace pour les terrasses voisines et des plantations.



Rue Guillaume Stocq Ixelles avant réaménagement (en haut, Google Streetview, 2019) et après (en bas, BRAT, 2023)



Place Reper à Laeken avant réaménagement (en haut, Mapillary, 2018) et après (en bas, BRAT, 2023)



Rond-point du Pannenhuis à Jette avant réaménagement (en haut, Streetview, 2017) et après (en bas, Séverin Malaud - urban)